



Un contrat CUI donne t'il droit à de l'anciennet dans l'entrepris

Par **ap2012**, le **04/04/2013** à **15:50**

Bonjour,

Je viens vers vous car je suis depuis 3 ans en contrat CUI (contrat unique d'insertion) dans un service administratif d'un hôpital public,

Ayant une reconnaissance de travailleur handicapé et ayant plus de 50 ans celui ci va être prolongé pendant 5 ans au total, mais à priori ce genre de contrat ne rentre pas dans l'ancienneté de l'établissement et ne donne droit à aucune prime etc ...

Ensuite quelles possibilités pour moi ?

A savoir que j'ai travaillé pendant plus de 30 ans en CDI dans d'autres entreprises,

Merci de votre réponse,
Cordialement,

Par **P.M.**, le **04/04/2013** à **16:16**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur public...